

SEANCE PLENIERE DES 13 ET 14 FEVRIER 2014

REPONSE A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR LE GROUPE EE-LV

Cher collègue,

Vous m'interpellez, à raison, sur le projet de carrière de gypse à ciel ouvert que porte l'entreprise BP Placo pour le Fort de Vaujours.

Le fort est un témoin de notre histoire, puisqu'il faisait partie de la ceinture d'ouvrages fortifiés de protection de la ville de Paris construits à la suite à la guerre de 1870-1871. Ce n'est qu'à partir de 1940, comme vous le rappelez, qu'il est devenu un dépôt de munition, puis un site du CEA consacré à l'étude des poudres et explosifs utiles au développement des armes nucléaires, jusqu'en 1997. A la suite de l'arrêt des essais nucléaires en Polynésie française, le CEA s'est réorganisé et les activités sur le centre de Vaujours ont alors été transférées vers d'autres sites.

Qu'en est-il du degré de contamination du Fort ? C'est la question que vous posez, et vous vous faites le relais des inquiétudes manifestées par les riverains, certains professionnels de santé et les acteurs de la société civile.

Dans un appel du 8 février 2014, un collectif d'associations et de partis politique a demandé un moratoire sur ce projet.

Cet appel demande également qu'un état complet des risques liés aux contaminations radiologiques, aux pollutions chimiques, à la présence de métaux lourds et de munitions non explosées, soit réalisé par des organismes indépendants.

En attendant cet états des lieux, le collectifs demande aussi que des arrêtés préfectoraux soient publiés afin d'interdire l'exploitation des sols et des sous-sols, d'interdire une occupation du site par quelque activité que ce soit, et d'interdire la destruction des bâtiments.

Sachant que les analyses réalisées par la Criirad en 2001 et 2002 n'ont pas porté sur l'ensemble du site, et pas du tout sur la recherche de contaminations enfouies, un doute existe en effet. Ce doute est alimenté par les déclarations du CEA qui a reconnu que certains ouvrages étaient impossibles à décontaminer et qu'ils avaient donc en conséquence été noyés dans le béton.

Le dossier est aujourd'hui entre les mains de l'Autorité de Sureté. Dans les dernières réunions conduites sur le sujet, l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire pourrait être amené à mener de nouvelles investigations, à la charge de Placoplatre.

Dans ce contexte, la région considère qu'avant tout fortage, il faut clarifier la réalité et l'intensité des pollutions radioactives. La sécurité sanitaire doit prévaloir sur l'exploitation commerciale, et nous nous adresserons à l'Etat en ce sens.